

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 19 FEVREIER 2015**

**DEPARTEMENT  
LOIR ET CHER**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 19 février 2015**

**MAIRIE  
CHISSAY EN TOURAINE  
41051**

**Délibération N°2014/1**

L'an deux mil quinze, le dix-neuf février, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe PLASSAIS, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION : 13/02/2015**

**ETAIENT PRESENTS** : M. PLASSAIS Philippe, M. MARLE Michel, Mme DORNE Laurence, M. PELLE Gilles, Mme VIDALLET Caroline, Mme SIMIER Catherine, M. VERRIER Julien, Mme AFCHAIN Jacqueline, M. PLAUT-AUBRY Richard, M. LE PETIT Michel, M. COSNIER Régis, Mme. BESSARD Nicole, M. MARTIN Pierre, M. MIJEON Jean-Michel

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : /

**ETAIT ABSENTE NON EXCUSEE** : Madame BAK Stéphanie,

**POUVOIRS** : /

La séance a été ouverte sous la présidence de M. PLASSAIS Philippe, maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Secrétaire de séance : M.PELLE Gilles

**1 -OBJET :-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE.**

Le Conseil Municipal,

Vu la demande de travaux effectuée auprès de la Communauté de Commune du Cher à la Loire pour les RD 176 et RD 27

Vu le projet de travaux de sécurité pour les RD 176 et RD 27 sur la Commune de CHISSAY-EN-TOURAINE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

POUR : 12

CONTRE : /

ABSTENTION : 2

DECIDE

Article 1<sup>er</sup> : de solliciter une subvention au titre des amendes de police pour la réalisation de l'aménagement sécuritaire pour les RD 176 et RD 27, pour un montant le plus élevé possible.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de reversement avec la Communauté de Communes du cher à la Loire, en cas d'obtention de l'aide.

Article 3 : de charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision et l'autoriser à signer tous les actes nécessaires à sa réalisation.

Article 4 : La présente délibération sera transmise à M. le Préfet, M. de Président du Conseil général et M. le Président de la C.C.C.L.

## **2- OBJET : -DESHERBAGE D'OUVRAGES DANS LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal d'un courrier émanant de Monsieur Jean-Claude ORLOWSKI, responsable de la bibliothèque municipale.

Ce dernier, propose d'éliminer des ouvrages énumérés dans la liste annexée à la présente délibération.

Certains ouvrages sont proposés au pilon et 138 ouvrages au don en faveur de l'association AVANA pour Madagascar.

Le Conseil Municipal ouit l'exposé du Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

-Accepte le désherbage et le don des ouvrages de la bibliothèque municipale listés ci-joint

## **3-OBJET-PLAN DE FINANCEMENT POUR L'AMENAGEMENT D'UN RESTAURANT SCOLAIRE**

Monsieur le maire présente aux membres du Conseil Municipal le plan de financement correspondant à l'opération décrite ci-dessus

## Plan de Financement CANTINE

|                                    |                    |
|------------------------------------|--------------------|
| Coût total H.T. de l'opération :   | <b>145 883.50€</b> |
| D.S.R. (Subvention Prévisionnelle) | <b>15 000.00€</b>  |
| Fonds de concours CCCL             | <b>38 911.50€</b>  |
| D.E.T.R. (35% du montant H.T.)     | <b>51 060.00€</b>  |
| RESERVE PARLEMENTAIRE              | /                  |
| Sous Total des subventions :       | <b>104 971.50€</b> |
| Autofinancement :                  | <b>40 912.00€</b>  |
| <b>Total HT</b>                    | <b>145 883.50€</b> |
| <b>Total T.T.C</b>                 | <b>175 060.20€</b> |

Après avoir pris connaissance du détail des subventions prévues et à venir et du montant de l'autofinancement

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour : 12

Contre : /

Abstention : 2

Le Conseil Municipal décide d'accepter le plan de financement proposé par le Maire

Dit que l'opération sera inscrite au B.P. 2015

#### **4-OBJET :-PLAN DE FINANCEMENT POUR LE REAMENAGEMENT DE LA MAIRIE DE CHISSAY**

Monsieur le maire présente aux membres du Conseil Municipal le plan de financement correspondant à l'opération décrite ci-dessus

|                                   |
|-----------------------------------|
| <b>Plan de Financement MAIRIE</b> |
|-----------------------------------|

|                                    |                    |
|------------------------------------|--------------------|
| Coût total H.T. de l'opération :   | <b>335 230.50€</b> |
| D.S.R. (Subvention Prévisionnelle) | <b>35 000.00€</b>  |
| Fonds de concours CCCL             | <b>63 088.50€</b>  |
| D.E.T.R. (35% du montant H.T.)     | <b>134 092.20€</b> |
| RESERVE PARLEMENTAIRE              | <b>/</b>           |
| Sous Total des subventions :       | <b>232 180.70€</b> |
| Autofinancement :                  | <b>103 049.80€</b> |
| <b>Total HT</b>                    | <b>335 230.50€</b> |
| <b>Total T.T.C</b>                 | <b>402 276.60€</b> |

Après avoir pris connaissance du détail des subventions prévues et à venir et du montant de l'autofinancement

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour : 11

Contre : 2

Abstention : 1

Le Conseil Municipal décide d'accepter le plan de financement proposé par le Maire

Dit que l'opération sera inscrite au B.P. 2015

#### **5- OBJET :-SIGNATURE DE L'AVENANT N°6 (Subvention à la SPA de SASSAY)**

- **SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE CHISSAY ET LE CABINET VETERINAIRE FREY Philippe A CHISSAY EN TOURAINE**

Monsieur le Maire donne lecture à son assemblée d'un courrier émanant de la SPA 41 de SASSAY dont le rôle est le suivant :

- Recueillir des chiens et des chats déclarés errants sur le territoire de la Commune
- Placer en fourrière les chiens et les chats des particuliers

La SPA 41 ne prendra pas un animal blessé en charge. Celui-ci étant sous la responsabilité du Maire qui placera l'animal chez le vétérinaire conventionné par la Mairie ou le cas échéant chez un autre vétérinaire. La Commune devra prendre en charge les frais des soins d'où la nécessité de signer une convention entre la Commune de CHISSAY et le Cabinet vétérinaire M. FREY

-Précise que les honoraires du vétérinaire ne pouvant être évalués avant d'avoir prodigué des soins à l'animal il s'avère nécessaire d'inscrire une provision budgétaire chaque année.

La commune participe à l'entretien et au fonctionnement du refuge par une subvention annuelle calculée de la façon suivante :

Soit : 0.59€ par habitant (1 157h x 0.59€= 682.63€)

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour : 10

Contre : /

Abstention : 4

#### **DECIDE**

- De verser la subvention annuelle d'un montant de 682.63€
- Autorise le Maire à signer l'avenant n°6
- Donne pouvoir au Maire de signer la convention entre la Commune de CHISSAY et le Cabinet vétérinaire (M. FREY) de CHISSAY EN TOURAINE, concernant les soins aux animaux accidentés de maître inconnu et défaillant.
- Demande au Maire d'inscrire des crédits chaque année au B.P. à l'article 6226

#### **-6- CHOIX SUR DIVERS DEVIS (MISE EN PLACE DE COMPTEURS SECTORIELS – ALARMES ANTI-INTRUSION)**

Monsieur le Maire

- **fait part** à son Conseil Municipal que pour repérer les fuites existantes sur le réseau d'eau une étude est nécessaire.

-**Précise** que deux devis relatifs à la mise en œuvre d'une télégestion sur le réseau d'eau potable, suivi de travaux, pose de compteurs sectoriels ont été demandés aux sociétés suivantes : il s'agit :

**1°- INFRASTRUCTURES CONCEPT**

22, Rue Jean JAURES

37390 NOTRE DAME D'OE

**2°- SAFEGE**

Agence de TOURS

7- 9 Rue du Luxembourg

B.P. 37167

37071 TOURS CEDEX 2

1. **La proposition de la Société INFRASTRUCTURES CONCEPT**, s'élève T.T.C. à **82 560.00€**  
(comprenant : la Mission de maîtrise d'œuvre d'un montant T.T.C. de 5 760.00€, les travaux d'un montant T.T.C de 76 800.00€)
2. **La proposition de la Société SAFEGE**, s'élève T.T.C. à **104 640.00€**  
(Comprenant : La mission de maîtrise d'œuvre d'un montant T.T.C. de 8 640.00€, les travaux d'un montant T.T.C. de 96 000.00€)

-**Déclare** qu'une subvention sera demandée à l'agence de l'eau à hauteur de 70% des travaux H.T.

-**Demande** à son Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier

Le Conseil Municipal ouït l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour : 12

Contre : 2

Abstention : /

**DECIDE :**

-De retenir la Société **1°- INFRASTRUCTURES CONCEPT** 22, Rue Jean JAURES 37390 NOTRE DAME D'OE la mieux disante pour un montant T.T.C. **82 560.00€**

-Charge le Maire de solliciter l'agence de l'eau, ainsi que le Conseil Général pour l'octroi d'une subvention la plus élevée.

-Dit que la dépense sera inscrite au B.P. 2015

**-QUESTIONS DIVERSES**

**Information : PLU.**

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal des trois choix possibles sur la poursuite de la procédure de mise en place du PLU : Accord pour reprendre le PLU arrêté en janvier 2014.

**RAPPORT DE LA D.D.C.S.P.P.** (Direction Départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir et Cher)

Monsieur MARLE informe l'assemblée de la visite faite par la D.D.C.S.P.P. qui a remis un rapport favorable sur l'organisation des T.A.P. (Travaux d'activité périscolaire)

**T.A.P. (Travaux d'activité Périscolaire)**

Suite à la réunion avec les représentants des parents d'élève, ces derniers souhaitent un passage de 3 fois 1h au lieu de 2 fois 1h50 des journées T.A.P. Une étude sera lancée pour la prochaine rentrée scolaire 2015/2016

Le Maire,

Philippe Plassais  
Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué

